

# REGLEMENT RONDE DES GARRIGUES 2018

## CIRCUIT

Parcours balisé de 8 ou 12 km en garrigue sur 95% de sentiers et chemins, avec respectivement 100 et 180 mètres de dénivelé positif.

## PARTICIPANTS

La course et la marche sont ouvertes aux coureurs (hommes et femmes) licenciés et non licenciés, nés en 2002 et avant. Le nombre de participants est limité à 499 personnes maximum. L'épreuve n'est pas ouverte aux athlètes handisports, car le parcours en garrigue n'est pas adapté.

## DEPART-ARRIVEE

9H15 Porte de France – Gajan

Arrivée au Foyer de la Davalade – Gajan

## RAVITAILLEMENT

2 ravitaillements sur le parcours

1 ravitaillement festif à l'arrivée

## DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait le jour même sur place de 7 h30 à 9 h

## CLASSEMENT

A l'issue de la course, la société ENDURANCE CHRONO établira un classement scratch

## DROITS D'INSCRIPTION

8 KM SOLO 7 €

12 KM SOLO 10 €

12 KM DUO 18 €

Adresse postale : Endurance Chrono BP 74, 30310 VERGEZE (chèque à l'ordre de Endurance Chrono)

Site internet : <http://www.endurancechrono.com/>

Possibilité de s'inscrire le jour même avec une majoration de 4 € par participant (coureurs et marcheurs)

### **RECOMPENSES**

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque participant. Récompenses aux :

3 premiers SOLO, 3 premiers DUO, dans les catégories hommes, femmes, mixtes

ainsi qu'aux 3 premiers marcheurs dans la catégorie homme et femme.

Une tombola avec de nombreux lots sera organisée : tirage au sort effectué pendant la course. Remise des prix à 11H15.

### **ASSURANCE**

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'association Gajan Sports organisatrice de la Ronde des Garrigues. Il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire à une police d'assurance individuelle en cas d'accident. L'association Gajan Sports décline toute responsabilité pour les accidents immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à cette course. Les organisateurs se réservent le droit de changer le parcours si les conditions météo l'exigent.

Les dispositions de la loi N°99-223 du 23 mars 1999 nous oblige à réclamer la présentation d'une licence sportive (FFA ou autres) en cours de validité ou à défaut, de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition (ou sa photocopie certifiée conforme) datant de moins de trois ans.

Pour les enfants mineurs, une autorisation parentale est obligatoire. Les certificats médicaux seront conservés par l'organisation.

### **SECURITE**

L'épreuve est encadrée par les organisateurs, les bénévoles et la Croix Rouge

Bien que le parcours emprunte plus de 95% de chemins et sentiers forestiers, les coureurs seront tenus de se conformer aux ordres des signaleurs, notamment à toutes les intersections de routes. Le parcours n'étant pas fermé à la circulation, tous les concurrents devront respecter le code de la route. Bien qu'une attention et un soin maximum soient apportés en fléchage du circuit (traçage au sol, panneaux, signaleurs), il incombe à chaque concurrent de s'assurer personnellement qu'il emprunte le bon parcours. Aucune réclamation ne sera recevable en cas d'erreur de circuit.

### **ACCEPTATION**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à respecter la nature et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arriv

